

Comment certains Ehpad ont réussi à protéger leurs résidents de l'épidémie de Covid-19

20 août 2020, 20:19 CEST

Auteur

1. **Joel Belmin**

Professeur de gériatrie, Sorbonne Université

Afin de briser la vague épidémique de [Covid-19](#) qui a déferlé sur la France en début d'année, le gouvernement a décrété des mesures de confinement strictes, appliquées du 17 mars au 11 mai 2020. Durant cette période, les médias se sont fait l'écho de l'initiative des personnels de certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ([Ehpad](#)), qui ont choisi de se confiner avec les résidents, pendant plusieurs semaines.

En la matière, la première expérience fut celle de [l'Ehpad Vilanova de Corbas](#), dans le Rhône. Le 18 mars, alors que le confinement venait d'être imposé et que les visites aux résidents des Ehpad étaient interdites par le ministère de la Santé, la directrice et 28 membres du personnel ont fait le choix de rester dans l'établissement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 !

Intrigués par cette expérience, nous avons découvert qu'elle n'était pas restée isolée : 16 autres Ehpad ont en effet suivi une démarche analogue. Nous avons alors contacté leurs responsables pour les interroger sur les caractéristiques de leur établissement, les modalités de leur autoconfinement, et le nombre de cas de Covid-19 survenus du 1^{er} mars au 28 avril.

Notre équipe de gériatrie a ainsi publié mi-août les [faits marquants de ces initiatives hors du commun](#).

Des initiatives décidées par le personnel

Dans la mesure où le SARS-CoV-2, coronavirus responsable de la pandémie de Covid-19, se transmet entre humains, la contamination des résidents confinés dans un Ehpad exempt de virus ne survient que si des personnes infectées pénètrent dans l'établissement. Pour protéger les résidents, décision fut donc prise par les autorités d'interdire les visites aux résidents des Ehpad, particulièrement à risque de développer des formes sévères de la maladie. Cependant, cette mesure est insuffisante pour bloquer à coup sûr l'entrée du virus. En effet, les allées et venues du personnel sont, elles aussi, à risque. C'est pourquoi a germé, ici et là, l'idée de l'autoconfinement du personnel avec les résidents.

En pratique, ces initiatives ont eu lieu sur une base volontaire, et elles incluaient les responsables d'établissement. Elles impliquaient, à chaque fois, une personne de l'administration, des infirmiers·ères, des aide-soignants·e-s, une personne chargée de l'entretien, du personnel d'animation et le ou la cuisinier·ère lorsque l'Ehpad avait sa propre cuisine. Quant à la durée, la première période d'autoconfinement avec les résidents s'est étalée suivant les établissements sur deux, trois ou quatre semaines. Enfin, cinq Ehpad ont entrepris de s'autoconfiner une seconde fois (pour deux à trois semaines suivant les lieux), immédiatement après la fin du confinement, en renouvelant le personnel.

Durant ces temps d'autoconfinement, le personnel a dormi dans des lits d'appoint ou de camping installés dans les bureaux ou dans des locaux collectifs non utilisés (salle à manger, salle de

kinésithérapie, locaux d'animation) – trois établissements ayant en outre installé des mobil-homes sur leur parking, pour le repos diurne des employés travaillant de nuit.

Les allées et venues de personnes extérieures ont été peu nombreuses. Bien sûr, les médecins ont pu rendre visite aux résidents qui avaient besoin de consultations, et les ambulanciers venir chercher ceux et celles devant aller à l'hôpital ou en revenir. De plus, quelques visites de famille ont été autorisées dans des situations de fin de vie. Enfin, le personnel des pompes funèbres a pu pénétrer dans les établissements pour la levée de corps. Dans toutes ces situations, les précautions classiques ont été appliquées.

Vingt fois moins de cas de Covid-19, cinq fois moins de décès

Ces 17 Ehpad dont le personnel s'est confiné avec les résidents avaient des statuts juridiques et des capacités d'accueil variées, et se situant dans diverses régions françaises. Neuf d'entre eux (55 %) se trouvaient dans des régions où le taux de Covid-19 était important parmi les résidents d'établissements de ce type. Et la plupart ont connu des difficultés pour fournir du matériel de protection et d'hygiène au personnel (les difficultés les plus fréquemment rapportées dans 11 maisons de retraite concernant, pendant deux à six semaines, la disponibilité de masques médicaux).

D'après les données fournies par les directeurs des 17 Ehpad, parmi les 1250 résidents, seuls 5 avaient contracté la Covid-19 entre mars et avril – diagnostic déclaré et confirmé par un prélèvement nasal. Or, une enquête nationale menée le 7 mai 2020 auprès de quelques 695 060 résidents de maisons de retraite faisait état de 62 368 cas, c'est-à-dire 22 fois plus en proportion que les cas constatés dans les Ehpad où le personnel s'est autoconfiné (9 % contre 0,4 %).

Qui plus est, les 5 cas en question ne se rapportent qu'à un seul établissement, un Ehpad situé dans une région fortement touchée par la pandémie. Le premier cas y a été diagnostiqué plusieurs jours avant le début de la période d'autoconfinement. Quatre autres cas se sont déclarés par la suite : ils concernaient des résidents dont la chambre était située non loin de celle du premier cas. Étant donné que le virus était déjà dans la place, on peut comprendre que l'autoconfinement du personnel n'ait pas suffi à empêcher des cas de Covid-19 dans cet Ehpad... Cependant, in fine le taux de mortalité par Covid-19 dans ces 17 Ehpad « autoconfinés » était au 28 avril de 0,4 %, contre 1,8 % à l'échelon national.

Les données sont également positives côté personnel. Parmi les 794 employés de ces 17 établissements, à la date du 28 avril, seuls 12 avaient contracté la Covid-19 (1,6 %), soit un taux près de cinq fois moindre que le taux national établi le 7 mai (29 451 cas, soit 7,6 % du personnel des Ehpad). Autant dire que ces initiatives d'autoconfinement ont été couronnées de succès...

Au cours de notre enquête, tous les directeurs ont souligné l'exceptionnel investissement du personnel de leur Ehpad. N'hésitant pas à mettre de côté leur vie familiale, ces salariés ont forcé l'admiration de l'entourage des résidents, de leurs collègues, ou encore des citoyens ayant eu connaissance de leur action. Et ces expériences ont par ailleurs renforcé la cohésion des équipes, y compris avec le personnel qui n'ayant pas participé à l'autoconfinement, a apporté son aide de l'extérieur.

Des initiatives à encourager

Ces aspects positifs ne doivent pas faire oublier que ces initiatives se sont parfois heurtées à la réglementation du travail : un des établissements a ainsi reçu l'injonction administrative

d'interrompre son expérience après 11 jours, un autre s'est vu interdire une seconde période d'autoconfinement du personnel par les autorités.

Elles ont par ailleurs été confrontées à des difficultés budgétaires, le paiement des heures supplémentaires du personnel confiné s'ajoutant au paiement de tous les salaires. On peut regretter qu'elles n'aient pas été accompagnées et soutenues par les autorités de santé : on eut pu, par exemple, faciliter le dépistage au sein du personnel en amont de l'autoconfinement, pour ne pas laisser le loup entrer dans la bergerie. En effet, on sait que certaines personnes totalement asymptomatiques peuvent être porteuses du coronavirus responsable de la Covid-19 dans leurs voies respiratoires, et s'avérer contagieuses malgré l'absence de symptômes. Le seul moyen de les identifier parmi les personnels volontaires pour se confiner avec les résidents aurait été de faire le test virologique RT-PCR.

Pour conclure, saluons l'initiative et l'investissement de ces équipes, et le remarquable travail de gestion et d'organisation des responsables de ces établissements. Ces expériences se sont montrées efficaces, quand chacun sait les terribles conséquences de la Covid-19 sur les résidents des Ehpad. Certes, elles ne peuvent pas constituer un modèle généralisable, notamment en raison de la réglementation du droit du travail et des conséquences sur la vie familiale du personnel. Mais dans un contexte de pandémie, et dans des établissements exempts de cas de Covid-19, il ne faudrait pas décourager le personnel de s'engager dans ce type d'action.